

PROJET ASSOCIATIF

GLOBAL

2024-2029



**Membres, salariés ou bénévoles,
nous militons pour la promotion
de la personne en situation de handicap,
son inclusion sociale
et le maintien du lien familial**

Sommaire :

①	INTRODUCTION Le cadre du projet La méthodologie adoptée	
②	L'Association Notre Histoire Gouvernance et management Présentation des établissements et services Le contexte Nos Valeurs Nos missions	
③	Le Bilan du projet associatif 2018-2023	
④	Orientations Stratégiques Politique RH Activité physique adaptée et le para-sport adapté pour tous Engagement commun entre associations	
⑤	Projet associatif en FALC	
⑥	Glossaire	

INTRODUCTION :

C'est au terme de plusieurs réunions entre administrateurs, que ce projet associatif 2024-2029 a été rédigé.

C'est une démarche collective, et notre fil conducteur a été de placer au centre de nos actions et de nos préoccupations la personne en situation de handicap.

Nous souhaitons permettre à chacune d'entre elles, dans le respect de sa personnalité, d'atteindre le plus d'autonomie et d'autodétermination possible.

Nous formulons le vœu que ces 5 prochaines années nous permettent de réaliser les ambitions déclinées dans ce projet.

Nous savons pouvoir compter sur le professionnalisme de nos salariés, la bienveillance des aidants, la volonté des bénévoles, l'engagement d'un conseil d'administration uni pour les personnes que nous accompagnons.

ENSEMBLE ON AVANCE PLUS LOIN



LA MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

Le Projet Associatif Global APEI Centre Alsace, document fédérateur pour les familles, les personnes en situation de handicap accueillies au sein de nos établissements et services ainsi que les professionnels, donne le sens de l'action à notre Association.

Le Projet associatif Global 2024-2029 énonce les valeurs, les ambitions fixées à travers 3 grandes orientations, ainsi que les actions prioritaires à mener tous ensemble et fixe le cap pour les cinq ans à venir.

Le Projet associatif de l'APEI Centre Alsace, sera également disponible dans une version Facile à Lire et à Comprendre.

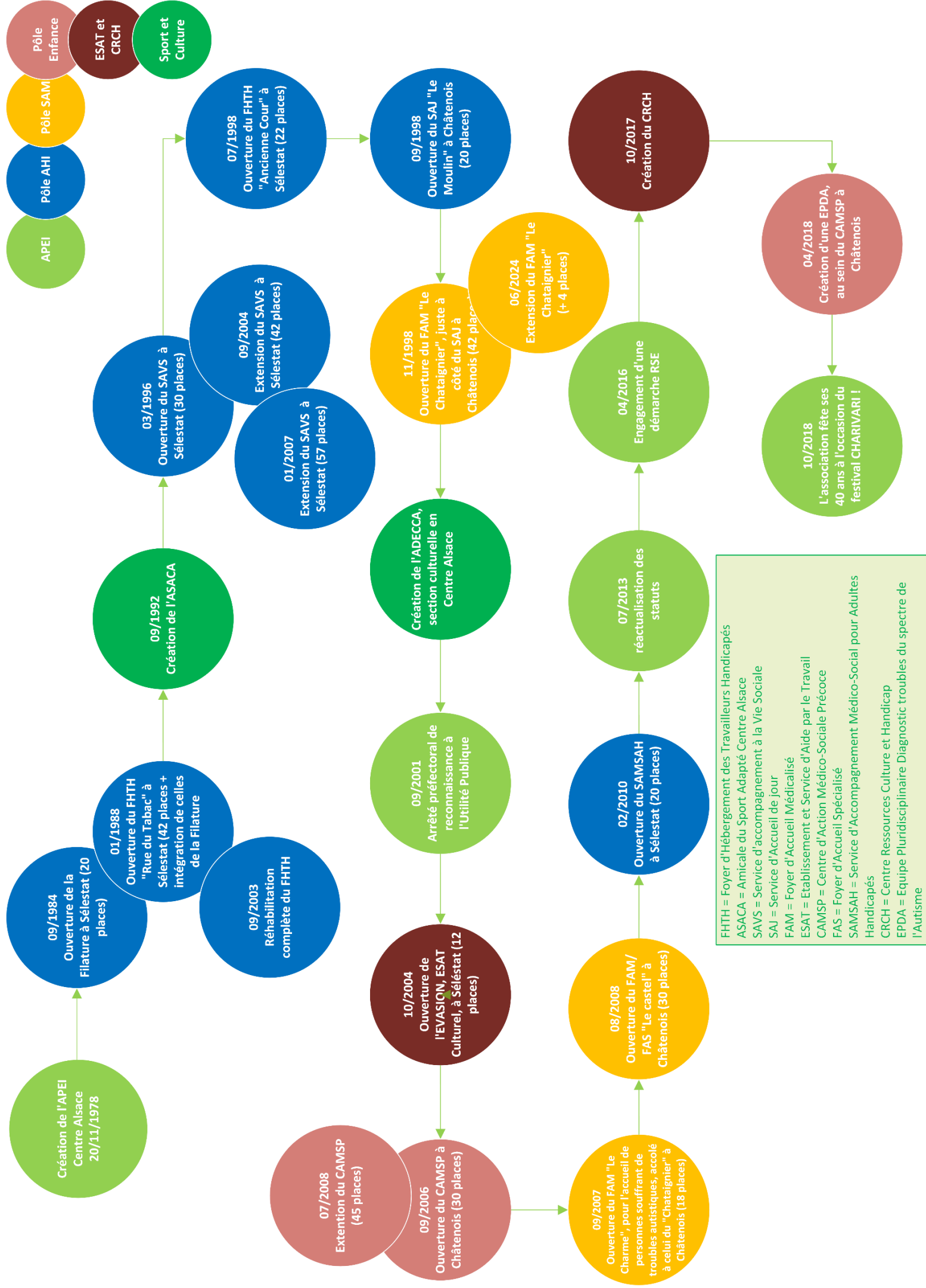
NOTRE HISTOIRE :

Un engagement de plus de 45 ans

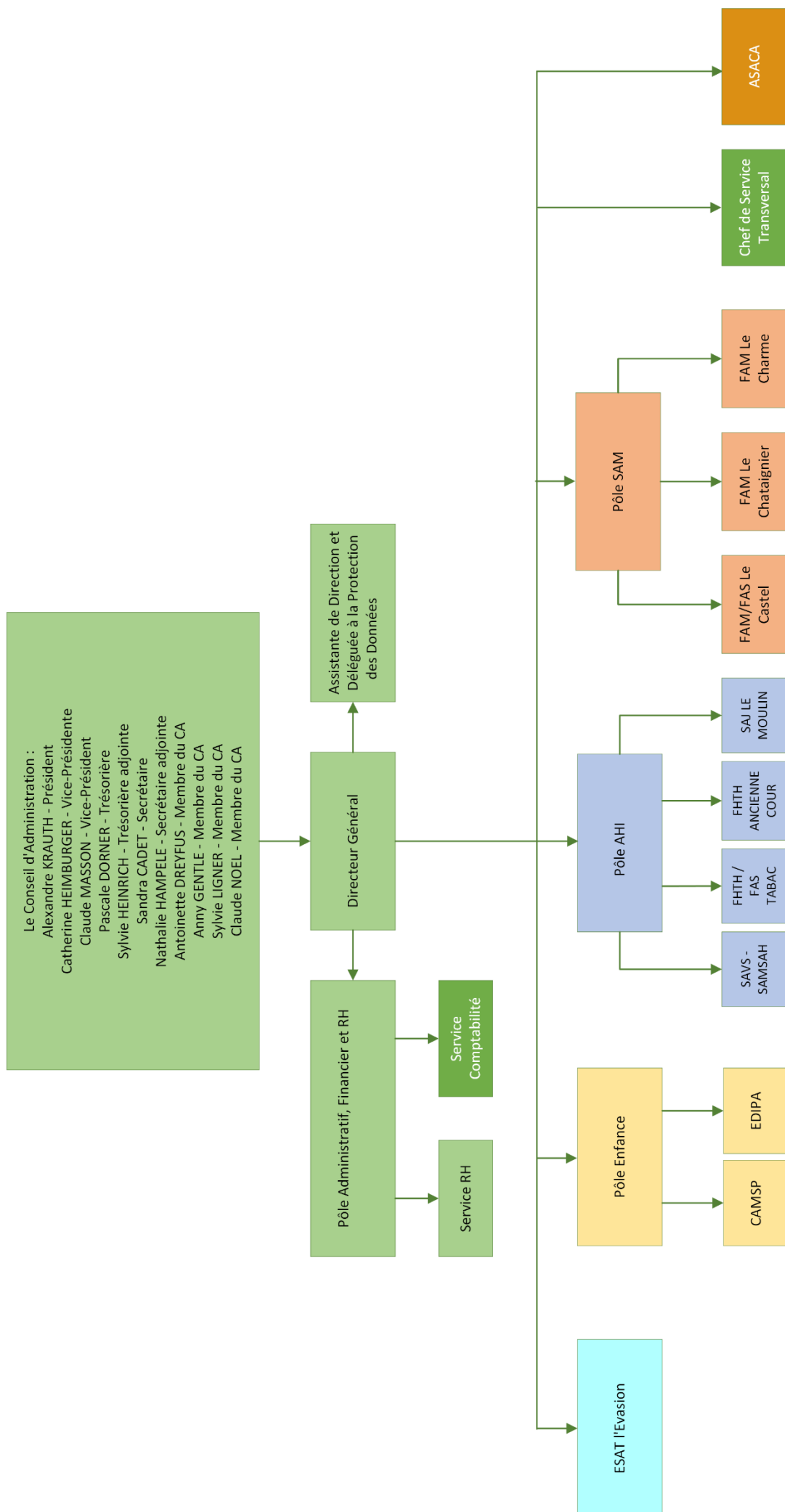
L'Apei Centre Alsace est née en 1978, portée par un groupe de parents vivant en Alsace Centrale et soucieux de trouver des solutions pour leur enfant en situation de handicap. Aujourd'hui, forte de ses dix services et établissements, l'Apei Centre Alsace accompagne quelques 450 adultes et enfants et emploi plus de 250 salariés.

Historiquement, l'engagement de l'APEI Centre Alsace est tout entier tourné vers les personnes en situation de handicap mental, plus précisément une déficience intellectuelle, avec ou sans autres troubles associés. Nous proposons également un dépistage précoce pour les enfants de 0 à 6 ans.





Présentation des Etablissements et Services



L'ASSOCIATION : SA GOUVERNANCE ET SON MANAGEMENT

NOTRE GOUVERNANCE

Qu'il soit membre de la gouvernance, de l'équipe salariée ou adhérent, tout acteur de l'association dispose d'un rôle qui contribue à l'accomplissement de la mission de l'APEI Centre Alsace, au service des personnes accompagnées.

LES ADHÉRENTS : PARTICIPER

Les adhérents participent à l'action de l'APEI Centre Alsace et adhèrent au projet associatif. Les adhérents sont invités à s'exprimer, par le vote, sur les grandes décisions en Assemblée Générale.

LE BUREAU - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : ÉLABORER ET DÉFINIR LA STRATÉGIE

Impliqué et disponible, le conseil d'administration a pour mission de définir et contrôler la mise en œuvre :

- De la stratégie de l'association
- Du projet associatif

LA DIRECTION ET L'ÉQUIPE OPERATIONNELLE : CONCRÉTISER

La direction fédère les équipes opérationnelles de chaque établissement et services. Ils assurent ensemble la mise en œuvre du projet associatif et des actions de l'APEI Centre Alsace déclinées notamment à travers les projets d'établissements et de services et les projets personnalisés.

Nos principes de Management et notre organisation fonctionnelle

Soucieuse de fonder ses principes de management, l'APEI Centre Alsace appuie son intervention sur les axes suivants :

- Une organisation basée sur l'intérêt de la personne accompagnée, l'éthique, le cadre légal et normatif, les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles notamment de l'ARS et de la HAS.
- Une participation des salariés et des personnes accompagnées, chacun à son niveau pour contribuer aux missions de l'association.
- Une communication appropriée qui contribue :
 - à éclairer les enjeux (choix associatifs, évolution des politiques publiques, cadres budgétaires,)
 - à transmettre une dynamique.
 - à valoriser l'expertise du terrain, permettant aux professionnels de participer pleinement à la vie de l'association et d'en être des acteurs incontournables.
- Une organisation qui s'appuie sur une nécessaire responsabilité des professionnels dans le cadre des objectifs attendus et des missions fixées.
- Une transversalité des actions, ressources et compétences.
- Un management juste et équitable au service de l'intérêt des personnes accompagnées et des missions de l'association.

LE CONTEXTE

Le projet associatif de l'Association APEI Centre Alsace s'inscrit dans une réalité économique et sociale qu'il convient de préciser :

- Le vieillissement des personnes, l'évolution des types de handicap et les conséquences sur leurs vies quotidiennes ainsi que sur les modes d'interventions des professionnels, nécessitant des spécificités évolutives de chacun.
- Reconnaissance du « pouvoir agir » des personnes en situation de handicap. Nous accompagnons l'auto-détermination et le droit des personnes à pouvoir exister et évoluer dans une société plus inclusive.
- Une diversité des acteurs de l'accompagnement, qui exige de nombreux partenariats entre les établissements et services du médico-social, entre les associations locales, les services à domicile, les services de santé, les professionnels libéraux...
- La nécessité de valoriser le secteur du handicap comme un acteur économique et sociétal.
- Une réalité économique délicate (faire plus avec moins) (moins de subventions mais plus de dépenses – inflation...). Augmentation importante des dépenses dans une conjoncture inflationniste déconnecté de l'augmentation des ressources.
- L'apport des nouvelles technologies et du numérique, véritables supports à l'apprentissage et à l'autonomie, à l'exercice du métier des professionnels et au partage des besoins des personnes accompagnées. (Outils Informatiques, tablette, robot...)



LES VALEURS QUI NOUS ANIMENT :

Respect de la personne

Toute personne en situation de handicap a droit au respect, il est ainsi établi comme une priorité que chaque personne soit accompagnée dans ses particularités.

Elle doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement basé sur la prise en compte de sa parole, du principe d'autodétermination* et d'une organisation qui respecte son rythme de vie, par des regards croisés en relation avec la famille et les professionnels (triple expertise).

Entraide et Solidarité

Traduction des liens humains et sociaux, la solidarité est vécue comme le lien qui réunit et assemble toutes les formes d'intervention existantes autour et en faveur des personnes que nous accompagnons : les bénévoles, les salariés, les partenaires. C'est le fondement de l'activité associative, une vision commune permettant d'apporter un appui aux familles, aidants et professionnels qui font face à des situations complexes.

Autonomie

La prise en compte des capacités et des potentiels de la personne est essentielle. Nous veillons à développer ou maintenir ses acquis et son autonomie tout en encourageant son intégration sociale.

Dignité

L'APEI Centre Alsace, par l'ensemble de ses actions et interventions, défend et promeut la dignité des personnes qu'elle accueille et accompagne. Le respect de cette dignité s'exerce au sein des établissements et services par une mise en œuvre effective des droits et libertés des personnes, la recherche de leur pleine expression et le respect de l'ensemble de leurs droits.

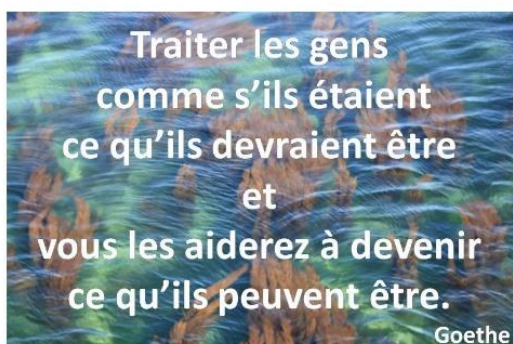
Inclusion

La politique du handicap vise à offrir aux personnes en situation de handicap le libre choix de leur projet de vie, d'accéder à la culture, pratiquer un sport, partir en vacances, choisir ses loisirs...

Nous souhaitons promouvoir une société inclusive au sein de laquelle les personnes en situation de handicap peuvent vivre pleinement leur citoyenneté.

L'économie sociale et solidaire - La responsabilité sociale de l'entreprise

L'APEI Centre Alsace respecte les principes de l'économie sociale et le caractère strictement non lucratif de ses actions dont les ressources sont intégralement dédiées à la réalisation de son objet statutaire. Dans cet esprit, l'association veille, dans l'ensemble de ses activités, au respect de valeurs éthiques et sociales au sein de l'entreprise associative.



NOS MISSIONS :



ACCUEILLIR ÉCOUTER :

L'accueil et l'écoute s'inscrivent dans les missions fondatrices de l'APEI Centre Alsace, déclinés aux plans individuel et collectif. Ils s'entendent dans une recherche de bienveillance et d'empathie, soucieuses de l'instauration d'un véritable dialogue respectueux de l'expression de la personne en situation de handicap et de sa famille.

Du premier accueil, souvent déterminant de l'instauration d'une relation de confiance, comme tout au long du parcours d'implication associative, l'écoute et la qualité des relations au sein de l'organisation associative constituent des facteurs essentiels du soutien aux personnes et aux familles.



INFORMER ET SENSIBILISER :

Malgré un accès à l'information facilité par les moyens numériques actuels, les familles et personnes en situation de handicap demeurent en demande d'une information documentée, et d'un échange direct. Cette information s'accompagne d'un devoir de compétence. Au-delà des échanges ou des groupes de partages proposés par l'APEI Centre Alsace, l'association vise à sensibiliser le grand public à la situation de handicap.



REPRÉSENTER :

La représentation des personnes en situation de handicap et de leurs familles est indispensable dans un ensemble d'Instances de concertation ou de décision. Cette représentation s'exerce dans les espaces institutionnels consacrés aux personnes en situation de handicap.



SOUTENIR ET ACCOMPAGNER :

Face à l'épreuve que constitue pour les familles la révélation ou la découverte du handicap, l'Association peut/doit constituer un espace de soutien et de réconfort. Les familles réunies au sein de l'APEI Centre Alsace y développent un sentiment d'appartenance et s'apportent réciproquement une écoute et des témoignages issus de leurs expériences personnelles.



AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT

L'APEI s'inscrit dans les préoccupations environnementales et éco citoyennes.

L'association soutient les actions d'éducation et de formation des personnes en situation de handicap aux valeurs écologiques et de développement durable.

L'association s'inscrit dans une démarche éco responsable et de réduction de l'impact carbone via (réduction des déchets, rénovation des bâtiments, diminution de la consommation de papier, favorisation des circuits courts, communication virtuelle autant que possible...)



ÉVALUER

Tout projet doit nécessairement s'assortir de conditions d'évaluation et d'une recherche d'amélioration continue de la qualité. Par son plan d'actions, l'APEI Centre Alsace se dote des indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre de ses objectifs et d'interrogation des moyens déployés.

Le Bilan du projet associatif 2018-2023

La majorité des orientations ont été engagées, malheureusement le COVID et ses conséquences, ont freiné voire empêché l'aboutissement de certains.



Les orientations stratégiques

Orientation stratégique 1

Politique RH

L'ouverture du poste de DRH permet de renforcer et d'impulser une culture RH unique, claire et partagée, transversale, contribuant à partager le sens de l'action de l'APEI CA en communiquant et en étant plus proche du terrain.

Les enjeux des ressources humaines sont nombreux et variés. Ils évoluent constamment en fonction des besoins de l'organisation, des évolutions du secteur médico-social et du contexte sociétal.

- Les principaux enjeux RH de l'APEI CA sont les suivants :
- Recruter et retenir des professionnels qualifiés et engagés au service des personnes accompagnées
- Accompagner le développement et l'adaptation des compétences des professionnels
- Établir un plan de succession : Détecter, accompagner et former les Talents de demain
- Accompagner le changement
- Maintenir et améliorer la santé et la sécurité au travail
- Offrir un environnement de travail positif
- Poursuivre la digitalisation de l'organisation afin de concrétiser les engagements RSE de l'Association, améliorer, sécuriser et formaliser les processus RH

Nous poursuivons la modernisation et digitalisation des processus RH sur divers domaines :

- Développement du SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines)
- Moderniser la procédure de recrutement
- Réviser la procédure d'intégration des nouveaux salariés
- Favoriser la formation professionnelle et le développement des compétences.

Orientation stratégique 2

Activité physique adaptée et le para-sport adapté pour tous

À travers le service des sports ASACA, l'APEI propose au sein de ces services, l'opportunité de pratiquer une activité physique adaptée pour tous, de façon régulière.

C'est une opportunité pour améliorer la santé des personnes accompagnées, tant pour la santé physique, psychique que sociale.

La pratique régulière d'une activité physique adaptée permet de réduire le stress, d'améliorer la qualité du sommeil, de diminuer certaines douleurs. La mobilisation par l'activité physique adaptée agit comme un antidépresseur, limite les pathologies : obésité, cardiaques, etc.

Nous souhaitons obtenir l'agrément APA, thérapie non médicamenteuse, reconnu par l'HAS depuis 2011.

Le sport adapté est une source de plaisir, de convivialité et encourage une inclusion sociale dans le monde associatif ordinaire.

Pratiquer une activité sportive permet de se dépasser, avoir une meilleure confiance en soi et évite la sédentarité.

L'APEI souhaite que le service des sports soit un acteur de développement du sport adapté sur le secteur du centre Alsace, afin que chacun puisse pratiquer du sport adapté, selon ses désirs et ses capacités. Cette ouverture participe à l'inclusion des personnes accompagnées vers le milieu ordinaire.

Des partenariats avec des clubs sportifs locaux ordinaires et le service des sports ASACA ont déjà été signés.

Cela permet :

- Une inclusion sociale des personnes en situation de handicap dans le monde associatif et sportif ordinaire
- De pratiquer, soit un sport santé loisir, soit un sport de compétition
- De partager la vie d'un club à part entière
- Une mise en commun de moyens (salle, matériel, entraîneur, bénévoles pour l'accompagnement...)

ASACA souhaite proposer un éventail d'activités plus large en développant d'autres partenariats, pour la santé de notre public.

ASACA a besoin de moyens matériels, humains et financiers, afin de pouvoir développer :

- Sport santé

Pour permettre aux personnes accompagnées de bouger régulièrement, afin d'améliorer leur qualité de vie, de se sentir mieux dans leur corps et leur esprit. L'activité physique renforce leur énergie et leur vitalité. L'activité physique régulière est un élément dans la prise en charge globale de la santé au sein de l'association.

- Sport loisir

La pratique d'un sport dans un club développe la pair-aidance dans un projet d'inclusion.

Cela permet d'intégrer une équipe, de faire de nouvelles rencontres et de partager des moments conviviaux. Le sport en collectivité aide à briser l'isolement social.

- Sport compétition

ASACA accompagne les parasportifs qui ont l'envie et la capacité de pratiquer un sport de compétition.

La pratique en para-sport adapté permet aux sportifs de performer dans les différentes familles d'activités que le service des sports propose. La participation aux compétitions organisées par la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) permet aux meilleurs de briller et de susciter l'envie d'une pratique en para-sport adapté chez les pairs. Elle contribue également à un sentiment de fierté et d'estime de soi.



Orientation stratégique 3

ENGAGEMENT COMMUN

« Nous sommes unis par un objectif commun : **œuvrer ensemble pour que chaque personne vulnérable puisse être accompagnée et compensée au mieux de façon organisée et coordonnée.**

Cela nous amène à partager les principes d'une organisation commune, à chaque fois singulière autour de chaque situation, sur la base de **cinq principes fondamentaux qui sont nos valeurs** :

- 1- Le Principe de l'Écoute et du Respect** : Chaque personne vulnérable doit être entendue, écoutée, comprise et respectée dans ce qu'elle exprime et revendique.
- 2- Le Principe de la Défense Inconditionnelle** : La personne vulnérable doit être défendue et protégée sans faille, en tout temps et en tout lieu par des personnes de confiance.
- 3- Le Principe de l'Attention Permanente** : La personne mérite qu'on s'occupe de sa situation en permanence, en explorant continuellement ce que la solidarité peut offrir de meilleur et en garantissant la coordination son action.
- 4- Le Principe de la Gouvernance Personnelle** : Tous ceux qui interviennent pour la personne doivent comprendre qu'ils agissent sous la gouvernance et le contrôle exclusif de la personne elle-même, aidée pour être en capacité de le faire ou de le faire faire.
- 5- Le Principe du Soutien Collectif** : Toutes les institutions agissant dans la solidarité doivent soutenir toutes les personnes physiques qui agissent dans cette organisation.

Ces cinq principes se réalisent selon une organisation en 5 grands rôles :

- 1- La Personne Vulnérable** : Placée au centre, elle est l'acteur principal, aidé pour être autodéterminé, et nous devons respecter ses choix.
- 2- La Défense Ultime** : Des individus de confiance, bienveillants, dédiés à protéger et défendre la Personne Vulnérable.
- 3- Celui qui s'occupe de la situation** : Des professionnels responsables pour négocier et ajuster et coordonner les compensations nécessaires.
- 4- Les Intervenants** : Tous ceux qui fournissent les compensations et les expertises requises.
- 5- La Société des Institutions et des Lois** : Les entités en charge de soutenir, de promouvoir, et de mettre en œuvre la solidarité par l'action des personnes physiques de tous types qui agiront dans les rôles 1, 2, 3 et 4. »

Glossaire :

ADAPEI : Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés

APA : Activité Physique Adaptée

ARS : Agence Régionale de Santé

ASACA : Amicale du Sport Adapté Centre Alsace

AUTODÉTERMINATION : C'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités.

CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

EPIDA : Équipe de diagnostic et d'intervention précoce de l'autisme

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

FALC : Facile à lire et à comprendre

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

FAS : Foyer d'accueil spécialisé

FHTH : Foyer d'hébergement des personnes handicapées

FFSA : Fédération Française de Sport Adapté

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et compétences

HAS : Haute autorité de santé

SAJ : Service d'accueil de jour

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

RSE : Responsabilité sociale des entreprises

S3A (pictogramme) : Symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

SIRH : Système d'Information des Ressources Humaines

